

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2019

VILLE D'AUBAGNE



AUBAGNE
en Provence

SOMMAIRE

Présentation	4
L'écologie positive, une démarche transversale	6
Une mobilité active pour tous	8
Un cadre de vie propre et agréable	12
La préservation du patrimoine naturel	16
Une transition énergétique anticipée	23
Un environnement préservé pour une meilleure santé	25
L'éducation à l'environnement	30
Conclusion	32

PRÉSENTATION



Ville de près de 46.000 habitants, Aubagne est au cœur d'un triangle typiquement provençal et littoral reliant Marseille, Aix-en-Provence et Toulon.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Ville d'Aubagne fait partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence (territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile dont elle est le siège). Elle veille à être représentée dans tous les espaces de décisions et différents groupes de travail.

LA VILLE AUX SITES NATURELS :

SES COLLINES

La plaine d'Aubagne est encadrée par des massifs typiques de la partie méridionale de la Provence calcaire : le massif du Garlaban, les contreforts de la Sainte-Baume, le massif du Douard et le massif de la Marcoulaine.

La plaine d'Aubagne est principalement alluvionnaire. Ces alluvions, déposées par l'Huveaune et ses affluents, contiennent notamment de l'argile, ce qui a permis le développement à Aubagne d'un important artisanat céramique (terre cuite, poterie, santonnerie). La nature argileuse de ces sols n'est cependant pas qu'une richesse puisqu'elle expose la ville d'Aubagne à des risques de mouvement de terrain, ainsi qu'à un risque d'effondrement. Aubagne fait d'ailleurs partie d'une zone réglementée du plan de prévention des risques de mouvement de terrain (P.P.R.M.V.T.).

SON FLEUVE

L'Huveaune prend sa source dans la grotte de Castellette située à Nans-les-Pins, sur le versant Nord de la Sainte Baume, pour se jeter dans la Méditerranée à Marseille.

Aubagne se situe à la confluence entre l'Huveaune et son affluent le Merlançon.

La partie orientale de la plaine d'Aubagne est marécageuse. Les marais ont été drainés pour laisser place au quartier des Paluds.

Cette présence importante d'eau et d'alluvions, dans une Provence aux sols pauvres et secs, a permis le développement d'une agriculture florissante dans la plaine d'Aubagne.

Cependant, l'Huveaune et ses affluents, présentent un risque. En effet le bassin versant de l'Huveaune a été marqué par des crues récurrentes, la plus ancienne répertoriée étant celle de 1518.

Face à ce risque toujours présent, un plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.i. de l'Huveaune) a été mis en place. Plusieurs quartiers présentent un aléa fort, notamment la Tourtelle, le centre-ville, Beaudinard ou encore les Paluds. Aubagne fait également partie du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (S.M.B.V.H.).



La position d'Aubagne, entre Marseille, Aix-en-Provence et Toulon, fait de cette ville un carrefour important. Cependant, la géographie particulière de la plaine d'Aubagne a eu un fort impact sur le développement des réseaux de transports, notamment routier et ferroviaire.

LA VILLE AU RÉSEAU DE TRANSPORTS MULTIMODAL :

Aubagne est desservie par un réseau de transports en commun. Ce réseau Métropolitain a la particularité d'être entièrement gratuit pour ses usagers depuis le 15 mai 2009.

Le réseau de TCSP est principalement centré sur Aubagne, ville centre du territoire, et plus particulièrement sur la gare d'Aubagne.

Le tramway d'Aubagne a été inauguré le 1^{er} septembre 2014. Il est prévu de prolonger cette ligne jusqu'à la zone d'activités des Paluds (CHRONOBUS), et de l'étendre vers La Bouilladisse, en réutilisant la voie SNCF de Valdonne avec le Val'Tram.

LA VILLE AUX TROIS GRANDES ZONES D'ACTIVITÉS DYNAMIQUES :

La zone des Paluds : 120 hectares, 600 entreprises et 6 000 emplois.

La zone Napollon : 27 hectares, 150 entreprises et 800 salariés.

La zone Alpha (Aubagne, La Penne-sur-Huveaune) : 160 hectares, 525 entreprises et 4 500 salariés.

LA VILLE AUX 1000 ÉTUDIANTS :

Depuis 2014, la population étudiante a fortement progressé pour atteindre à ce jour plus de 1000 étudiants plaçant ainsi Aubagne 3^e ville étudiante après Aix et Marseille. Les principales formations universitaires dispensées sont liées notamment aux métiers :

- | de l'image et du son
- | des activités sportives
- | d'aide-soignant, d'infirmier, d'auxiliaire de puériculture...

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS :

L'ensemble des équipements est géré par la Ville d'Aubagne. Cette dernière dispose de 3 salles de spectacles, ainsi que d'une médiathèque et d'un conservatoire, 5 gymnases dont 4 complexes multi-sports (1 piste athlétique, 3 terrains pelouses, 3 terrains synthétiques, 2 terrains stabilisés), 1 piscine et 1 stand de tir.

L'ÉCOLOGIE POSITIVE, UNE DÉMARCHÉ TRANSVERSALE



L'action en faveur de l'environnement et du développement durable constitue l'une des grandes priorités de l'équipe municipale. Celle-ci souhaite aller plus loin et conduire une démarche « Écologie positive » dans l'ensemble de ses politiques publiques.

Cette orientation est déclinée en 6 axes :

- 1 Mobilité et transports
- 2 Déchets (réduction des déchets à la source, tri et recyclage)
- 3 Protection du patrimoine
- 4 Environnement et santé
- 5 Éducation à l'environnement
- 6 Transition énergétique

Le projet « Écologie positive » a vocation à être mené en externe et en interne, dans le cadre d'une démarche d'exemplarité. Éminemment transversal, il se décline sur tous les publics : petite enfance, enfance, jeunes, seniors, employés municipaux, habitants... et s'intègre à tous les « dispositifs » : Conseil Municipal des Jeunes, PEDT, Marchés publics, achats, contrat de ville, plan de formation...

En externe, ont eu lieu le 9 mai dernier, les Assises de l'environnement. L'ensemble des associations de la Ville d'Aubagne concernées par le cadre de vie et le développement durable y ont été invitées. Des Ateliers de

CHIFFRES CLÉS

5 ateliers - 5 thèmes :

Cadre de vie et mobilité,
Déchets,
Protection du patrimoine,
Éducation à l'environnement,
Environnement et santé.

150 participants

aux Assises de l'environnement

70 participants

à chaque session trimestrielle
des Ateliers de l'écologie positive

l'écologie positive ont suivi en juin et en octobre. Une réunion par trimestre est programmée.

Ces ateliers ont permis aux participants de définir des thèmes prioritaires qui seront déclinés en plans d'actions pris en compte dans le budget 2020.

Ces ateliers ont été alimentés également par une participation citoyenne avec la mise en ligne d'un questionnaire.

En interne, cette orientation a été présentée en Direction Générale en février, en Direction Générale Élargie en mars et au Séminaire des Cadres en mai 2019.



Un diagnostic a d'abord été réalisé et a permis de recenser les actions déjà entreprises par les services. Ce diagnostic a ensuite conduit à l'élaboration de tableaux de bord permettant de tracer les objectifs et la formalisation d'indicateurs.

Des marqueurs « écologie positive » ont été créés tels que la signature de mail professionnels ou le label internet :

« La Ville d'Aubagne s'engage dans une démarche d'écologie positive. Avant d'imprimer ce message, réfléchissons à l'impact sur l'environnement. »

Des actions phares ont déjà identifiées et mises en œuvre au sein de la collectivité.

À travers 5 événements pilotes (la Fête des Familles, la Fête des Associations et du Sport, la Semaine Bleue, le Forum santé et Grains de Sel), la Ville a voulu formaliser par le biais de la charte environnementale événementielle des critères internes de labellisation « écologie positive ». Ainsi sont examinés, l'emplacement de l'événement, la proximité des transports en commun, la gestion des déchets lors de l'événement en visant la réduction des déchets à la source et le tri, l'alimentation Bio ou favorisant les produits de saison, les circuits courts...

ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ :

La Ville a formalisé la charte environnementale événementielle. Celle-ci vise à modéliser la prise en compte de certains critères environnementaux lors de la mise en œuvre des événements.



UNE MOBILITÉ ACTIVE POUR TOUS



Aubagne dispose d'atouts de mobilité certains : un important pôle d'échanges multimodaux (PEM) en centre-ville combinant la gare SNCF, le tramway, les lignes de bus interurbaines, les lignes de bus locales et un réseau de transports en commun gratuit.

Bien que la compétence Transport Mobilité soit Métropolitaine, la Ville d'Aubagne développe un certain nombre d'actions dans le domaine de la mobilité et des transports sur son territoire en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et dans le cadre de sa Commission « Transports Circulation ».

CHIFFRES CLÉS

Ces Transports ont permis de diminuer l'empreinte écologique de la ville avec en 4 ans, une fréquentation des bus accrue de **175 %** (35 % des usagers les utilisant en report modal).

TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE :

Le réseau de TCSP est constitué d'une ligne de tramway, de lignes de bus régulières, de lignes scolaires et de zones de bus à la demande. Le réseau est principalement centré sur Aubagne, ville centre du territoire, et plus particulièrement sur la gare d'Aubagne. Cette dernière est le pôle d'échange majeur du réseau. Cette organisation permet la correspondance entre les différentes lignes et le réseau TER PACA.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :

Depuis 2018, la Métropole a harmonisé les tarifs de transports scolaires. Pour favoriser l'utilisation des transports en commun et soutenir les familles, la Ville a pris l'engagement de prendre à sa charge l'augmentation tarifaire des transports scolaires lors du Conseil Municipal de mai 2019.

Agir pour l'environnement en matière de transport, c'est aussi s'interroger sur le mode d'énergie utilisé. La circulation des bus dans Aubagne est un sujet d'actualité. En effet, la RDT13 transforme son dépôt de Gémenos (en limite d'Aubagne dans la zone des Paluds)

en le dotant d'équipements de recharge GNV. Ce sera effectif en début d'année 2020. La décision a été prise de basculer progressivement tout le parc hors véhicules du Réseau Bus de l'agglomération scolaire vers le GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), soit 54 véhicules à équiper : 10 arriveront en 2020 et le reste à l'horizon 2030.

La Ville soutient le déploiement des voitures électriques porté par l'association Mobilidées et l'installation de bornes de recharge à la gare et au cœur de la zone des Paluds.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :

Le renouvellement progressif du parc automobile de la Ville par une flotte électrique est engagé. En 2019, 6 premiers véhicules ont été livrés. En 2020, 6 nouveaux véhicules seront acquis dont 3 utilitaires, soit un renouvellement du parc de 8 %.

La pose de 5 bornes à recharge rapide est programmée fin 2019/début 2020 sur la commune.

Une flotte de véhicules mutualisés fonctionne depuis 2017.



SE GARER À AUBAGNE :

Pour éviter le stationnement anarchique et apaiser la circulation automobile, les parkings souterrains sont gratuits la 1^{ère} heure et 2 heures supplémentaires sont offertes par l'association des Commerçants (CAP) lors d'un achat.

ZONES BLEUES

La collectivité a mis en place plus de 100 zones bleues permettant le stationnement gratuit pendant 30 minutes.

TRANSPORT ET HANDICAP :

En plus de la gratuité, permise par la réglementation de toutes les places en surface payantes aux personnes en situation de handicap, la Ville octroie une carte prépayée gratuite de 100 euros (valeur 115 euros) permettant ainsi l'accès aux parkings souterrains aux personnes handicapées dont l'invalidité est de 80 % et plus.

PARKING RELAIS :

3 parkings relais existent. La piscine Alain Bernard avec ses 78 places, le parking de la Gare d'Aubagne avec ses 224 places et le parking des Passons avec 105 places.

3 parkings relais sont en projets : Camp de Sarlier (80 places), Napollon et Pont de l'Étoile (20 et 150 places à horizon 2025).

CO-VOITURAGE :

Le transport public, s'il est une solution dans les secteurs denses, ne peut répondre à toutes les demandes dans les territoires éloignés ou pour des trajets domicile-travail de porte à porte. De plus, la situation relative à la qualité de l'air étant préoccupante, la Métropole souhaite proposer un maximum de solutions de déplacement à ses habitants.

Le co-voiturage peut être une réponse à développer le plus largement possible. La Métropole a lancé en septembre 2019 une étude sur la réalisation d'aires de covoiturage sur le territoire métropolitain et réalise actuellement un diagnostic.

LES MODES DOUX ET LES NOUVEAUX MODES DE TRANSPORTS :

ZONES 30

De nombreuses Zones 30 ont été réalisées par la commune, notamment dans le centre-ville où une première opération de requalification de l'espace public vient de démarrer. Elles permettent le partage de la voie pour plus de sécurité et moins de pollution.

Une Zone 30 délimite un périmètre urbain dans lequel la vitesse du trafic est modérée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie. La vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules.

L'apaisement de la circulation améliore la qualité de l'environnement urbain par plusieurs effets :

- la surconsommation de carburant et la pollution aérienne et sonore en agglomération sont réduites ;
- la différence de vitesse avec des véhicules plus lents comme les vélos est réduite, d'où une intégration à la circulation plus facile ;
- les accidents ont des conséquences beaucoup moins graves, en particulier pour les usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- l'espace public est plus sûr, plus lisible et plus accessible pour les usagers les plus fragiles : enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite ;
- l'espace public est plus convivial.



PLAN VÉLO :

L'objectif du plan vélo sur Aubagne est de réaliser un réseau structurant d'aménagement cyclable sur son territoire en lien avec le réseau cyclable communautaire, départemental et régional. Il s'agit de chercher à offrir aux citoyens ainsi qu'aux touristes la possibilité dans un futur proche de pratiquer le vélo sur des linéaires importants en toute sécurité.

Le plan vélo de la ville s'appuie sur des choix décrits dans le PLU dont s'est doté la ville d'Aubagne.

- Articuler urbanisme et transport dans l'objectif de réduire les impacts de la circulation automobile,
- Transformer le centre-ville en véritable pôle touristique et culturel, l'apaiser en réduisant la place de la voiture, traiter les entrées de ville,
- Renforcer le rôle de pôle d'échange de la gare, situé en centre-ville et y réaliser une Maison du vélo,
- Prendre appui sur le patrimoine paysager de la ville en particulier inscrire l'Huveaune comme axe de la trame verte et bleue et y intégrer les modes de déplacement doux,
- Renforcer l'attractivité des 3 zones d'activités majeures de la ville,
- Relier les quartiers nouveaux ou centre-ville et y renforcer les modes de déplacements doux nord, sud traversant l'A50.



Aubagne est le carrefour majeur de mobilité de l'est du département. C'est donc tout naturellement que des grands axes de pistes cyclables peuvent s'y croiser.

5 tronçons en projet sur des routes départementales, pourront constituer cette continuité entre des pistes envisagées par le Département, la Métropole Aix Marseille et le plan vélo de la ville dans la perspective de ces grands axes :

les tronçons 1 et 2 permettront de traverser d'Est en Ouest la ville en reliant les zones d'activités Pôle Alpha et les Paluds, à la Zone 30 du cœur de ville, de relier Marseille, la Penne-sur-Huveaune, Aubagne, Gémenos et plus loin le Var et faire la liaison avec les boucles de cyclotourisme des massifs.

les tronçons 3 et 4 reliant La Bouilladisse à Aubagne sont en cours d'étude. Son tracé au Nord de la ville inclut tout naturellement la réalisation d'une voie verte reliant le nouveau quartier Napollon au centre-ville. Le projet de BHNS relie la zone industrielle des Paluds au centre-ville incluant une piste cyclable.

le tronçon 5 transforme et prolonge une bande partagée en piste cyclable sécurisée et relie le collège Nathalie Sarraute à la Zone 30.

D'AUTRES MODES DOUX :

Deux projets concernent les transports en mode doux sur Aubagne :

La réalisation prochaine du Chronobus – réseau de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), performant et écologique pour relier le centre-ville à la zone d'activités des Paluds et de Gémenos, et le Val'Tram reliant Aubagne à La Bouilladisse.

Le projet le plus avancé concerne la zone d'activités des Paluds qui sera desservie par un BHNS « Chronobus » qui la connectera à la gare SNCF située en centre-ville et dont la mise en service est annoncée pour la fin 2023. Le projet est en cours d'enquête publique.

Ce projet intègre la mise en place de nouvelles pistes et voies cyclables, ainsi que des modes doux.

Le long du tracé du « Chronobus » une démarche de désimperméabilisation des sols sera mise en œuvre

pour un traitement des eaux de pluie et apporter une réponse aux effets d'îlots de chaleur générés par des aménagements minéraux.

Le pôle d'échanges multimodaux va être renforcé par le prolongement du tramway vers la commune de La Bouilladisse, dans le cadre du projet Val'Tram. Cette opération prévoit la réalisation de parc relais et de covoiturage en périphérie du centre-ville.



LA COMMISSION CIRCULATION :

Cette Commission créée en 2017, permet d'examiner toutes les questions relatives à la circulation et au stationnement. Y participent les associations et représentants tels que : Action Vélo, Fédération des Motards, Coopération Planète, Éco réseau, PMR, Présidents de CIQ, association Taxi Aubagnais, Bien Vivre en Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Elle se fixe comme objectif la mise en place d'actions concrètes et mesurables pour améliorer au quotidien la vie des Aubagnais. On peut citer la création et la sensibilisation sur les Zones 30, la réalisation de voies partagées (piétons, vélos) en centre-ville et le double sens cyclable, la signalétique voirie, les places de stationnement, les parkings vélos et motos...

UN CADRE DE VIE PROPRE ET AGRÉABLE



La gestion des déchets concerne en général trois thématiques : la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage. La collecte, le tri et le traitement relèvent de la compétence métropolitaine et la propreté de celle de la Ville. Toutefois, cette dernière reste acteur sur son territoire.

Parce que la qualité de vie et l'attractivité d'une ville sont notamment liées à sa propreté, Aubagne livre un combat quotidien pour lutter contre les incivilités.

LES DISPOSITIFS :

Les plages d'entretien de la voirie ont été élargies et sont désormais de 5h à 19h du lundi au samedi. Le centre-ville fait l'objet d'un entretien quotidien et les quartiers d'un entretien hebdomadaire par roulement.

Aubagne s'est dotée de trois dispositifs pour régler de manière plus réactive et plus rapide les dysfonctionnements importants constatés sur l'espace public :

AUBAGNE À VOTRE SERVICE :

Ce service d'appel permet d'écouter les besoins des habitants et transmet au service compétent pour actions. Ce service est ouvert du lundi au vendredi.

LA FRAP – FORCE RAPIDE ACTION PROPRETÉ :

Elle intervient dans la journée sur simple appel du lundi au vendredi.

LA BRIGADE PROPRETÉ INCIVILITÉS (BPI)

Composée de 4 agents, elle a pour objet de veiller à la propreté des voies, traiter les salissures liées aux fins de marchés forains, signaler les poubelles qui débordent et le non-respect des heures de collecte... Cette brigade met en place des actions de sensibilisation, mais les 4 agents sont aussi assermentés, permettant ainsi la verbalisation des infractions au code de la santé publique et de l'environnement.

La Ville, en lien avec le Territoire poursuit le maillage de l'installation de Points d'Apports Volontaires – PAV – aériens ou enterrés, incitant ainsi les citoyens à plus de tri et permettant une optimisation des points de collecte.

CHIFFRES CLÉS

120 conteneurs enterrés fin 2019
contre 17 en 2014

826 interventions de la BPI depuis
novembre 2018.

1920 interventions de la FRAP
depuis 2015, dont 599 sur 2019

13 600 appels reçus par Aubagne
à votre service depuis 2015
dont 2952 sur 2019



Le 21 septembre 2019, la Ville s'est associée à la Journée mondiale de nettoyage de notre planète. 500 citoyens parmi les CIQ, le conseil municipal des jeunes, les maisons de quartiers, les Scouts, ont participé à cette action de propreté et de sensibilisation en centre-ville et dans les quartiers.

En interne, la Ville vise également à être exemplaire et œuvre en matière de réduction des déchets à la source.

En effet, la consommation de papier est importante au sein de l'administration. Depuis 2016, la collectivité vise la réduction du papier, des enveloppes et de l'affranchissement et a, pour ce faire, généralisé le processus de dématérialisation.

CHIFFRES CLÉS

Consommation en baisse de **30%** de papier A4 en 3 ans et **36%** pour le papier entête Ville.

Un conseil municipal moyen, avec un dossier de **200** pages « consommait » **25** ramettes de papier. Aujourd'hui, la préparation d'un conseil municipal « consomme » **3** ramettes de papier.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :

Dématérialisation du Conseil Municipal, paie, processus comptables, marchés publics, dossiers de subvention aux associations, Portail Citoyen permettant la réalisation des démarches en ligne pour les administrés évitant les déplacements et les dossiers papiers.

En anticipation de la Loi EGALIM, la Ville réduit sa consommation du plastique à usage unique (bouteilles d'eau plastiques, gobelets, assiettes ...).

Les bouteilles d'eau plastiques utilisées principalement pour les réunions et événements, sont remplacées progressivement par des carafes.

Il en est ainsi depuis 2019, lors des bals et lotos des seniors et pour le fonctionnement du Club Lakanal (service municipal d'accueil et d'animation pour les seniors).

Les gobelets en plastique sont remplacés progressivement par des gobelets biodégradables et pour certains événements, les services ont recours à des verres réutilisables.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :

La Ville prévoit la signature de la charte « 0 déchets plastiques » en partenariat avec la Région et l'ARPE en 2019.



TRI DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET DANS LES ÉCOLES

5 écoles pilotes (Tourtelle/Beaudinard/Garenne/Chaulan/Antide Boyer) ont mis en place, à titre expérimental, le tri dans les restaurants scolaires pour une généralisation progressive dans toutes les écoles.

Ainsi, tous les enfants mangeant dans les restaurants scolaires équipés en self ont été sensibilisés et formés au tri sélectif des déchets alimentaires et non alimentaires. Il a été mis en place des Bornes de tri matérialisées « alimentaire/non alimentaire ».

Il sera fait appel à candidature pour la désignation d'enfants « ambassadeurs de l'écologie positive » dans chaque école pour l'année scolaire 2019-2020. Ils pourront promouvoir dans leurs classes, le dispositif des bonnes pratiques/anti-gaspillage.

Toutes les écoles bénéficient des formations au tri dispensées par les ambassadeurs du tri du Conseil de territoire.

TRI DANS LES SERVICES

Le tri des cartouches (-26% de 2018 à 2019) et des capsules se fait depuis 2015. Le processus de tri se généralise dans les services : le Service Événementiel met en place depuis mars 2019 le tri pour tous les événements qu'elle pilote. Une formation dédiée au tri a été mise en place pour le personnel concerné le 6 juin 2019. Les Services Techniques sont équipés de Points d'Apports Volontaires (gros débits) depuis avril 2019, ce qui permet au Service Événementiel d'aller au bout du processus de tri. La formation a été élargie à d'autres services.

L'ensemble des cadres a été sensibilisé lors du Séminaire des Cadres, organisé le 23 mai.

Des bacs de pré-tri ont été livrés dans les services en septembre 2019. Chaque agent est amené à trier ses déchets (papier, carton, emballages). La démarche a été présentée aux agents d'entretien.

L'Espace des Libertés (EDL), lieu principal d'accueil des grandes manifestations de la Ville d'Aubagne est désormais équipé de poubelles de pré-tri dans les salles depuis juin 2019, le site est équipé d'un Point d'Apport Volontaire à proximité.

La modification du règlement d'utilisation de la salle est en cours. Des rencontres avec les associations utilisatrices, une information par note de service des pilotes internes d'événements ont été réalisées.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DANS LE CADRE D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE LOCALE.

La Ville d'Aubagne travaille en étroite collaboration avec les services déchets de la Métropole.

Lors des ateliers « Écologie positive », la demande des citoyens de composteurs individuels et collectifs a été prise en compte. Cette demande émane aussi d'une école pilote « Beaudinard » qui dispose d'un jardin permettant le compostage.



La Ville d'Aubagne dispose sur son territoire d'une ressourcerie. Cette dernière propose des ateliers et animations auxquels participent nos publics scolaires et seniors. Il est à souligner le projet d'échanges interculturels (Tanger, Berlin, Aubagne) du Lycée Joliot Curie en 2018 auquel la Ville d'Aubagne s'est associée. Cet échange ayant pour thème le Développement Durable et notamment les déchets, la commune a favorisé et encouragé l'accès à cette ressourcerie.



L'épicerie sociale et le prestataire de la restauration ont conventionné avec l'association Proxidon pour la mise à disposition des repas non consommés.



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Lors de la rencontre du 20 juin avec les Directeurs des 5 écoles pilotes, il a été présenté et soumis à échange la proposition d'un parcours pédagogique : « de la graine à l'assiette ». Ce parcours aborde les thèmes : Environnement santé, Biodiversité, déchets, tri , Lutte contre le gaspillage, recyclage. Il s'agit de mener une opération composée par l'ensemble des partenaires de l'école : enfants, parents, enseignants, Éducation Nationale, services municipaux, associations et prestataires intervenant sur le temps périscolaire.

AU PROGRAMME, IL EST PRÉVU :

Visite d'un jardin partagé ou aide à la construction d'un potager dans l'école si le lieu s'y prête, visite du marché, visite de la cuisine centrale, atelier cuisine, classe de découverte (fabrication pain ; clin d'œil à l'introduction du pain BIO en septembre, fromage, miel - Biodiversité), tri dans les restaurants scolaires, pesage et identification des denrées jetées, tableau de bord par école, challenge collectif pour réduire le gaspillage, visite centre de tri, recette « que faire avec les restes ».

Ce parcours est prévu pour l'année scolaire 2019/2020.



LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, UN OUTIL DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Le PLU approuvé en novembre 2016 a fait l'objet d'une évaluation environnementale (EE) et d'une étude des incidences sur les sites Natura 2000. Il est complété du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD.

Dans ses conclusions, l'EE montre que le PLU aura principalement des incidences positives sur les enjeux environnementaux du territoire et que le PLU prend en compte les documents de rang supérieur (SRCE, SRCAE, SDAGE 2016-2021, PPRi, SCoT et Contrat de rivière).

La Commune accompagne les zones d'activités présentes sur le territoire dans le cadre de la démarche de « Label + ». La zone des Paluds est la première à s'être engagée. Sa candidature a été déposée et son examen est en cours pour une prise de décision annoncée pour fin 2019.

La Commune a signé une convention de partenariat avec la Banque des Territoires pour un accompagnement dans la définition de nouvelles pratiques en matière d'aménagement et de construction favorisant un nouvel urbanisme intégrant pleinement les questions d'adaptation au changement climatique.

La commune s'étend sur près de 5.500 hectares dont 65% sont aujourd'hui protégés, contre 61 % dans le POS établi en 2000.

Ainsi, le PLU a identifié 160 hectares des nouvelles zones naturelles et 50 hectares de zones agricoles complémentaires.

42 hectares sont consacrés à la protection et à la valorisation de la trame verte et bleue, en particulier l'Huveaune et ses affluents, avec notamment une protection des ripisylves.

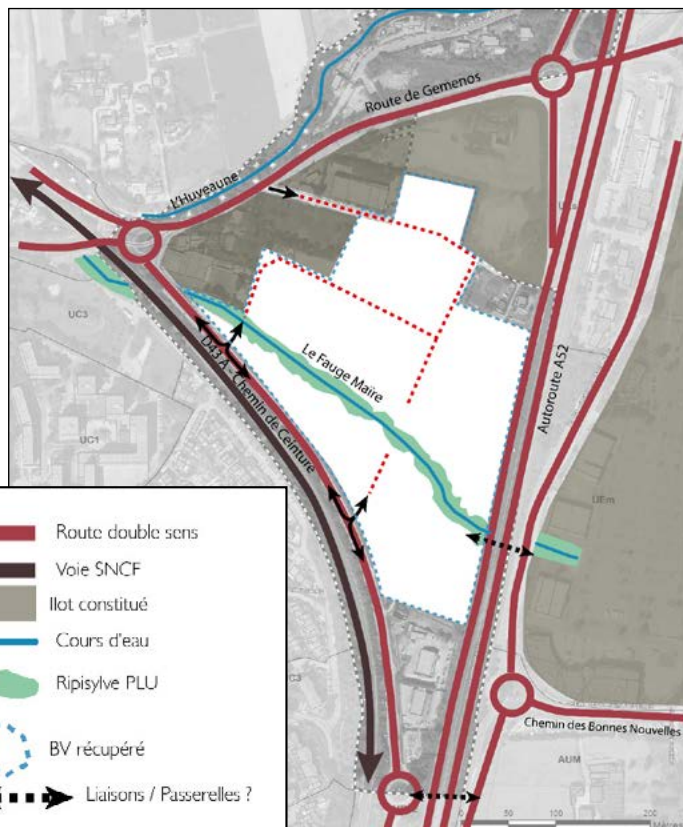
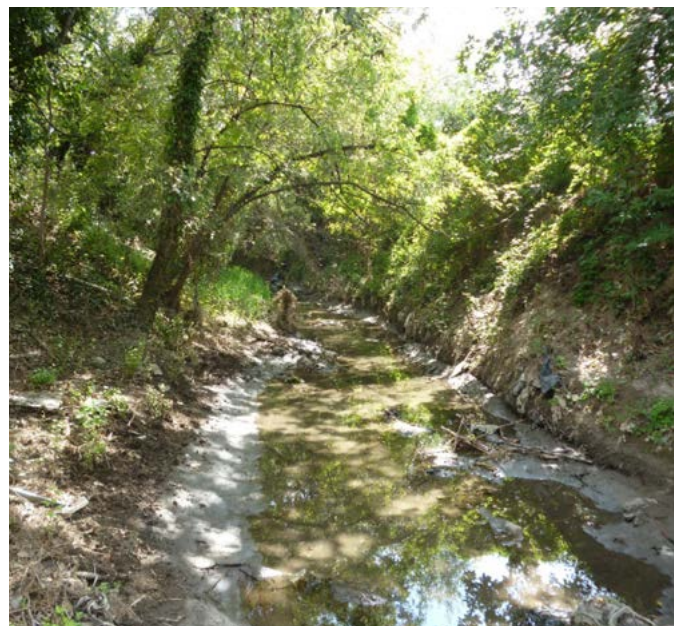
Un état initial de l'environnement a été établi, les richesses écologiques et patrimoniales ainsi que les ressources naturelles font l'objet d'analyses.

Afin de favoriser la densification des « dents creuses » dans les zones urbaines, des servitudes densité minimale de construction ont été instaurées.

Les résultats des études à conduire dans le cadre du partenariat avec la Banque de Territoires en matière d'aménagement et de construction intégrant les aspects de développement durable seront déclinés dans « une boîte à outils » qui sera intégrée au document d'urbanisme.

L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT CAMP DE SARLIER - COMMENT FAIRE D'UNE CONTRAINTE UN ATOUT ?

Dans le cadre d'une opération d'aménagement d'une zone à vocation économique, dite Camp de Sarlier sur une surface de 20 hectares, une approche environnementale et paysagère avec une gestion durable et innovante des espaces publics et des eaux de pluies, a été mise en place en lien avec la Métropole et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune.



Au sein du Camp de SARLIER - Le Fauge/Maire qui est à la fois un atout environnemental et un atout paysager :

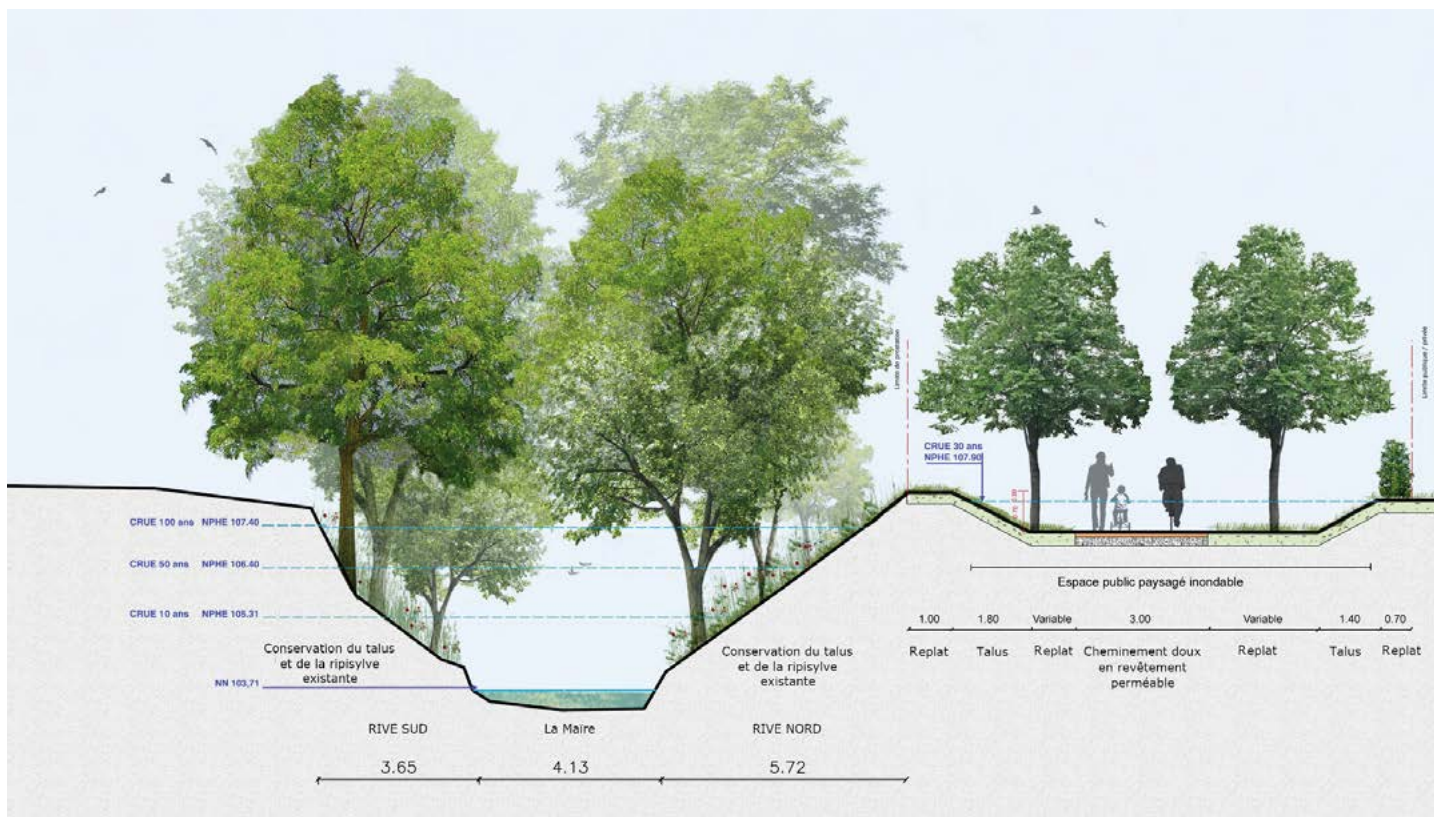
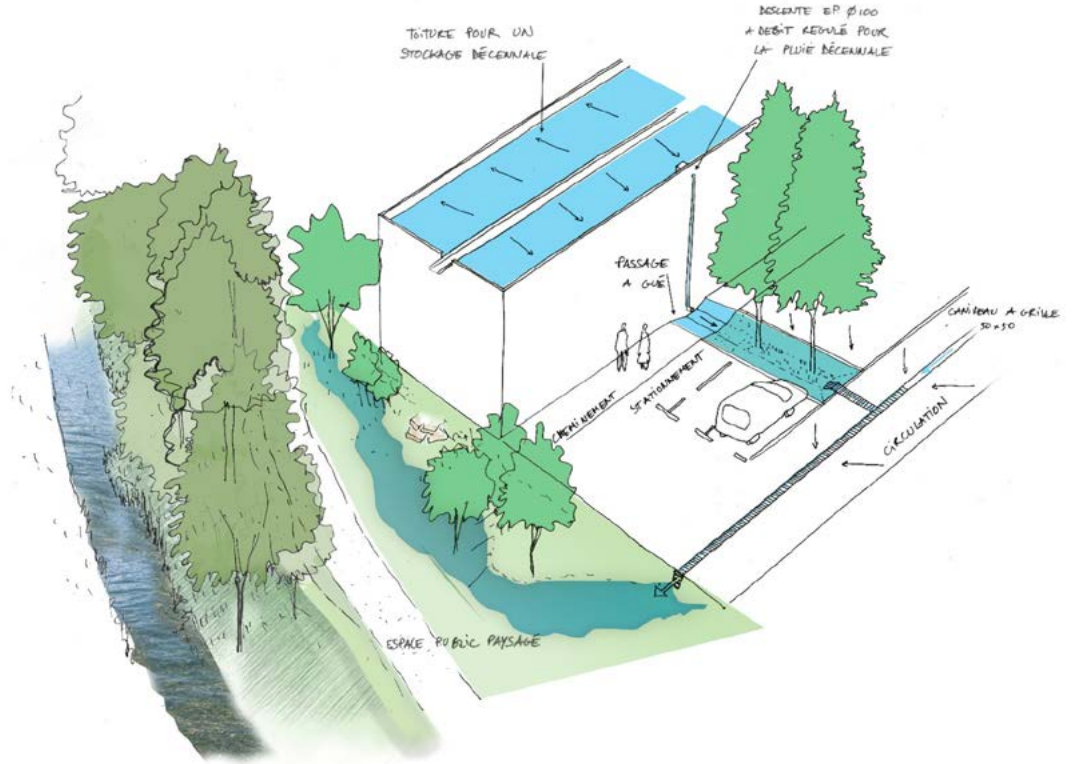
Ce projet d'aménagement est une réponse de proximité et de valorisation des cours d'eau.

La gestion des eaux pluviales à ciel ouvert sur le site, un atout pour le parc d'activités a permis le « Zéro tuyau » avec plutôt des systèmes végétalisés, la renaturation du cours d'eau et des berges et des aménagements

spécifiques pour les voiries. La conception des bâtiments en toiture a permis la rétention des eaux de pluies et le recalibrage du cours d'eau et la création d'une promenade dans l'espace « rétention ».

Cette opération se trouve traduite dans le PLU dans le cadre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifique.

Cette démarche vient d'être primée à l'occasion de la 10^e édition de NOVATECH, le rendez-vous des acteurs de la ville et de l'eau, scientifiques et professionnels, qui s'est tenu à Lyon du 1^{er} au 5 juillet 2019 en rapportant le prix du jury et du public.



UNE GESTION RAISONNÉE DE L'EAU

Une partie de l'espace agricole est irriguée et la gestion de ce réseau est assurée par l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (ASAMIA).

Le système d'arrosage des espaces est régulé par des systèmes d'horloge et des boutons pressoirs sont systématiquement mis en œuvre dans les écoles.

Le document d'urbanisme intègre des annexes sanitaires concernant les déchets, l'eau potable, les eaux pluviales et les eaux usées où figurent notamment les zones d'assainissement.

La commune dispose d'un PCSU avec 110 caméras de surveillance et d'un PCC qui permet de faire face aux situations de crises.

Le travail partenarial engagé autour de l'Huveaune, axe majeur de la trame bleue et verte du territoire, se poursuit dans le cadre d'une déclinaison opérationnelle pluriannuelle du traitement du cours d'eau et de ses affluents.

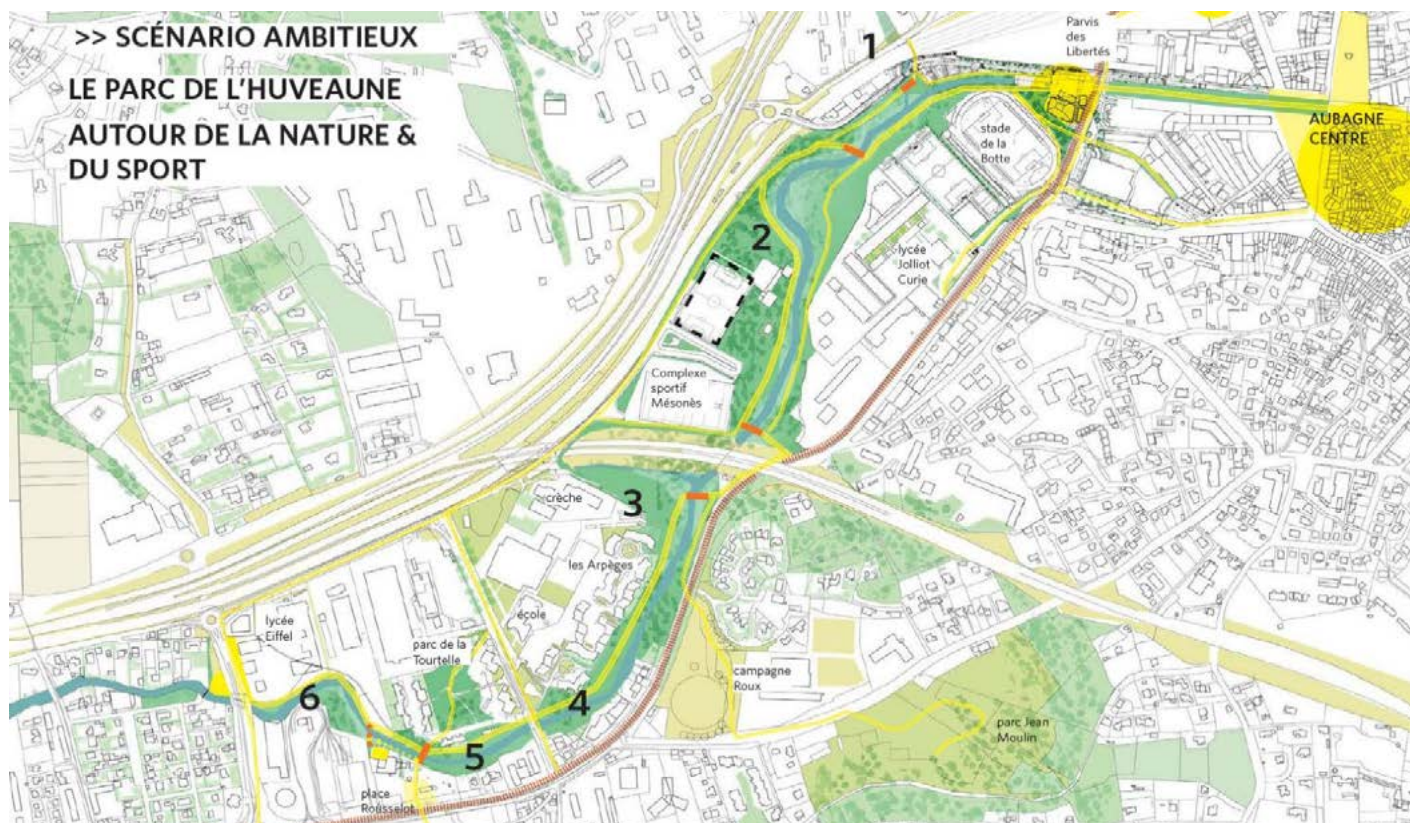
La commune a initié en partenariat avec l'Agence de l'Eau, un projet d'aménagement des berges de l'Huveaune, aujourd'hui poursuivi par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

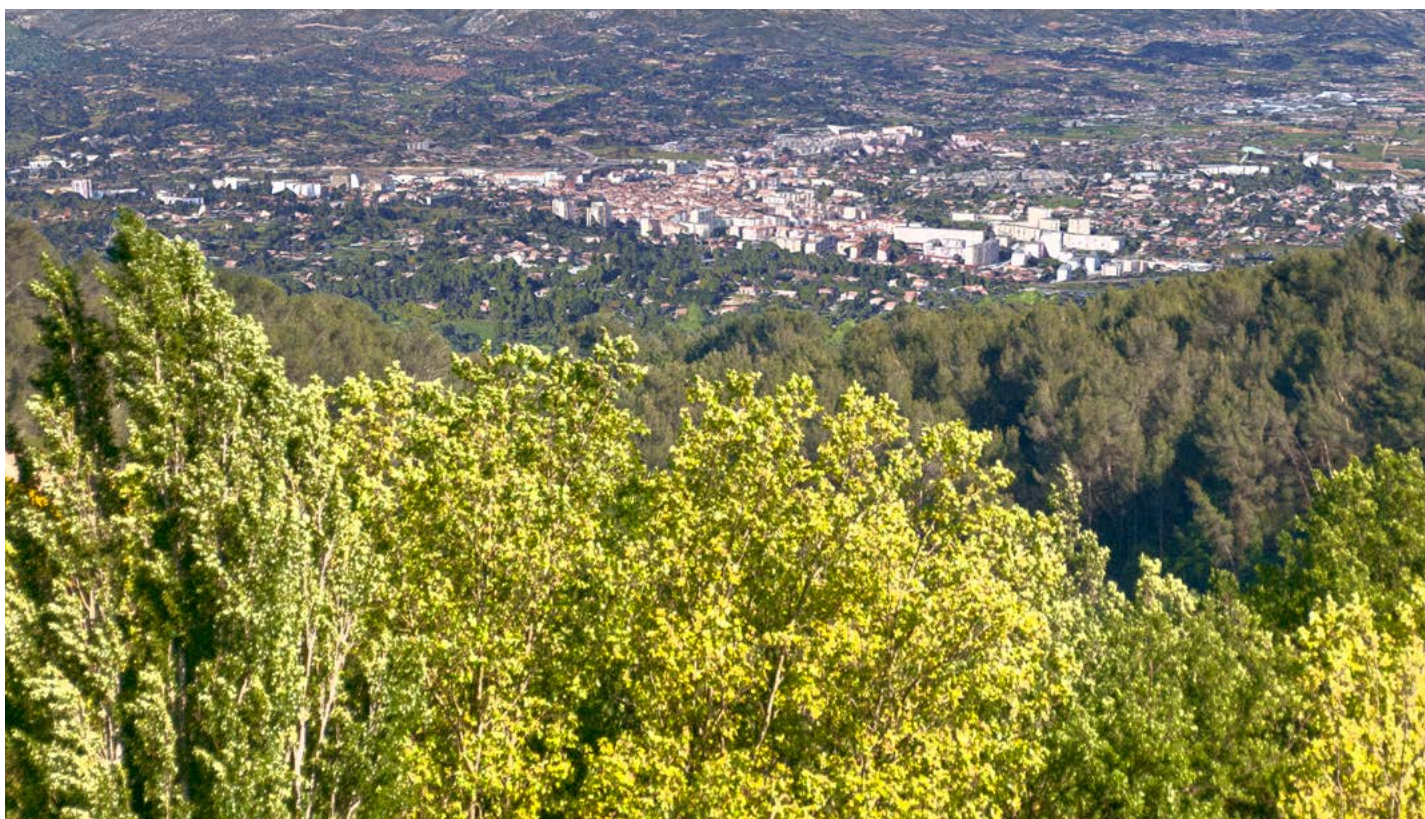
Ainsi dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI), une étude pré-opération est en cours de finalisation, pour l'engagement dès 2020, de travaux visant à améliorer les aspects hydrauliques du fleuve, le développement de la biodiversité le long des berges et le développement des modes doux dans le parc urbain de Mésonès situé en limite du centre-ville.

Le risque inondation et le risque incendie sont intégrés au document d'urbanisme depuis 2017.

En 2019, il a été entrepris de gros travaux de rénovation de l'usine de potabilisation de l'eau par la SPL Eau des collines. À ce jour, 8 automates gèrent 24h/24h les différentes étapes du processus de potabilisation. La SPL Eau des collines veille à la qualité de l'eau fournie aux usagers. Elle propose en outre, un parcours pédagogique ouvert aux scolaires et aux adultes.

La SPL a réalisé en 2018 un diagnostic sur les débits et volumes d'eau et mis en place des outils de mesures et de contrôle afin d'aller dans le sens d'une consommation raisonnée de l'eau potable.





LA VILLE ŒUVRE POUR LA PRÉSERVATION DE SON PATRIMOINE FORESTIER.

En effet, la forêt occupe 50 % de la surface de la commune d'Aubagne.

Il y a 2 massifs sur la commune : le massif du Garlaban et le Massif de la Marcouline.

MASSIF DU GARLABAN :

2 084 hectares qui se caractérisent par de vastes surfaces de garrigues adaptées aux sols. Il est classé en site Natura 2000. Positionné entre les agglomérations marseillaise et aubagnaise, le Garlaban joue un rôle de poumon vert auprès des populations.

En 2019, ont eu lieu des travaux d'éclaircie (visent à réduire la densité du peuplement et faciliter l'accès pour les engins de lutte) du Vallon Marcellin et Entretien de pistes DFCI (aires de retournement, croisement, gestion des eaux de ruissellement).

MASSIF DE LA MARCOULINE :

En 2018, les terrains incendiés ont fait l'objet de restaurations :

- la mise en sécurité des zones (coupe d'arbres, broyage et mise en fascines, vente de bois, éclaircies,

- restauration de piste, aire de retournement pour les secours, travaux pour éviter l'érosion et faciliter la régénération naturelle),

- le renforcement des bassins de rétention (curage et renforcement de l'existant),

- la Prévention Risque Inondation sur zone du cimetière de Fenestrelles. En 2019 les pistes CQ112 et HC17 ont été mises aux normes.

AIR

LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

Le Plan de Protection de l'Atmosphère PPA est un plan d'actions mis en place par le préfet de département. Il vise à réduire les émissions de dioxyde d'azote et de particules fines, et de maintenir ou ramener les concentrations de ces polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées par le code de l'environnement.

Ce plan associe les acteurs publics, privés et associatifs de tous secteurs (industriels, transports, résidentiels, agricoles) contribuant chacun à leur façon aux émissions polluantes. Les mesures réglementaires et volontaires prévues dans ce PPA encouragent les actions au niveau départemental mais également au niveau local.

Le PPA des Bouches-du-Rhône arrive à échéance et conformément à l'article L.222-4.IV du Code de l'Environnement, une évaluation du plan est en cours de réalisation. Celle-ci permet d'identifier si les objectifs fixés sont atteints, de mettre au jour les points forts et faibles du PPA, et d'en tirer des enseignements. Cette étude sert d'appui à l'élaboration du PPA13 révisé.

La Ville participe à la révision du Plan de protection de l'Atmosphère - PPA13, initié par la Préfecture. Les comités de pilotages et ateliers ont commencé en janvier 2019. Les 1^{ers} thèmes abordés sont : bâtiments et déchets verts, transports routiers, activités économiques et activités agricoles.

LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

La Ville d'Aubagne a réalisé le diagnostic « Qualité de l'Air Intérieur - QAI » en 2019.

Ce projet concerne prioritairement les Crèches et les Écoles situées sur son territoire.

Cet enjeu essentiel de Santé Publique vise en priorité les établissements recevant les plus jeunes enfants. Il est partagé par l'Éducation Nationale qui entreprend également des actions sur le volet « Qualité de Vie au Travail, Sécurité, Environnement et Développement Durable ».

Le projet « QAI » vise à renforcer et à pérenniser cette composante de notre environnement de travail. Il passe par un diagnostic à réaliser dans chaque établissement.

Les résultats (diagnostic et plan d'actions) feront l'objet d'un retour auprès des partenaires et des parties prenantes que sont les parents d'élèves.

Les enjeux :

- | la santé et le bien-être des enfants,
- | la santé et le bien- être des agents communaux,
- | accompagnement aux bonnes pratiques pour les employés municipaux,
- | communication aux familles.

Le diagnostic de la qualité de l'air dans les écoles et crèches de la commune a été finalisé fin juin 2019. Le plan d'actions établi fera l'objet d'une communication aux 1^{ers} conseils d'école de la rentrée de septembre 2019.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

En matière de bruit, la commune est en contact avec les services de l'État pour la prise en compte des nuisances sonores liées à la présence d'un réseau autoroutier dense. À ce jour, l'État n'a communiqué à la Ville aucune programmation de travaux.

La cartographie du classement des voies bruyantes est annexée au document d'urbanisme.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

LA FLORE

En octobre 2019, la Ville a réalisé en partenariat avec les zones d'activités Les Paluds, Napollon et Alpha ; l'ONF, le SDIDS et l'association Trésor de nature une opération de reboisement des terrains incendiés. La technique utilisée est la dissémination de bombes de graines. Ces bombes ont été fabriquées pour une part par les enfants de CM2 d'Antide Boyer (école pilote).

2000 bombes de graines vont germer lors des pluies et s'infiltrer dans le sol, les racines vont aller chercher l'humidité en profondeur pour pouvoir grandir. C'est ainsi que la plante a plus de chance de se développer qu'un plant où la graine a germé en pépinière et n'utilise pas ses propres ressources pour faire face à la chaleur.



Les essences utilisées validées par l'ONF : arbousier, astragale de Montpellier, cerisier de Sainte Lucie, ciste de Montpellier, érable de Montpellier, frêne à fleur, garoupe, genévrier oxycèdre, lin de Narbonne, pistachier lentisque, chêne vert, chêne pubescent, romarin.

La commune est propriétaire de très nombreux espaces en zones naturelles, mis à la disposition de la société de chasse communale avec pour objectif, une gestion durable de ces milieux.

L'arbre est un allié de la ville et de ses habitants pour la qualité de l'air, la climatisation et l'ombrage, la gestion de l'eau, la réduction du bruit, pour les habitats de la faune. En novembre 2019, la Ville est pilote de l'opération de la Région Sud « 1 million d'arbres en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Des espaces verts gérés en « 0 phyto ».

Les espaces verts de la commune sont gérés depuis plusieurs années dans une approche globale de gestion différenciée des différents espaces plantés et arborés de la Commune et n'utilisent plus de produit phytosanitaire.

Le fleurissement des principaux espaces est conçu avec des espèces endémiques nécessitant peu d'eau.

LA FAUNE

Afin de réguler l'importante colonie de pigeons présente sur le centre-ville, 2 pigeonniers ont été installés.



L'initiative lancée en avril 2018 par l'Association du Parc d'activités de Napollon porte ses fruits. Beezness in Napollon, le rucher installé sur le toit de l'entreprise Pacifique Sud, bénéficie du soutien de 27 entreprises et de salariés conquis par le projet. Le parrainage des abeilles s'effectue par le biais d'un système de coupons. Les entreprises peuvent parrainer une ruche complète.



Dans la zone commerciale de La Martelle, 90 000 abeilles œuvrent sur le toit du magasin Leroy-Merlin, quittant l'une des trois ruches pour butiner les fleurs de tilleuls et celles des collines. En septembre, les élèves aubagnais d'une classe de CE2-CM1 ont été accueillis sur place pour découvrir le monde des abeilles. Chacun est reparti avec son petit pot de miel.

UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ANTICIPÉE

La commune a réalisé un diagnostic de ses consommations électriques en 2016. Ce diagnostic a permis d'optimiser les abonnements ENEDIS et d'identifier les bâtiments « énergivores ».

À l'issue de cet état des lieux, la commune a conclu en 2017 un contrat de conception, de réalisation d'exploitation et de maintenance (CREM) des installations d'éclairage public sur une durée de 12 ans avec pour objectif contractuel, une réduction de 75 % des consommations énergétiques.

La puissance électrique est désormais paramétrée de 23h à 5h avec une baisse de 70%.

Dans le cadre de sa politique d'achat et de la mise en concurrence pour de l'acquisition d'électricité, la Ville adhérente du SMED13 a pu bénéficier d'une réduction de 7,3 % du prix de l'électricité.

Une démarche de *relamping* systématique des installations électriques (passage en LED) a été engagée à l'occasion des travaux de rénovation ou de création de salles de classe.

Cette même démarche est mise en œuvre dans les équipements sportifs de type gymnases et une opération significative de remplacement du système d'éclairage (passage en LED) d'un des principaux stades de la commune dédiée à la pratique du football et du rugby.

Cet objectif de performance énergétique est intégré au marché CREM, Lot « illuminations ». Toutes les illuminations de Noël sont en LED. En outre, les mises en valeur des sites remarquables de la Ville d'Aubagne : Église St Jean, Tour de l'Horloge, Colonne Toscane et Notre Dame des Neiges sont désormais en LED depuis 2018.

CHIFFRES CLÉS

La consommation annuelle de départ était de **4 MILLIONS** de KWh avec **6 429** points lumineux en 2017.

En 2019, **1584** points lumineux ont été changés.

L'objectif est le renouvellement de **700 à 800** points lumineux par an.

Des travaux neufs ont été réalisés :

LE STADE JO BONNEL

Le stade est passé en LED (hors CREM). Cela a conduit à une économie de 84 000 kWh en 2018 – Il a en outre été mis en place une modulation de l'éclairage différent entre les temps d'entraînement et les temps de match.

LE COURS BARTHÉLÉMY

L'opération d'aménagement d'envergure a permis de passer l'éclairage public en LED (juillet 2019).

LES ZONES D'ACTIVITÉS

Les principales zones d'activités de la Ville d'Aubagne sont passées en LED (programme 2018-2019).

VERS DE NOUVELLES ÉNERGIES

Plusieurs projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux sont à l'étude, soit en auto consommation, soit pour être injectés sur le réseau ENEDIS. Les résultats sur la faisabilité sont attendus pour le dernier trimestre 2019.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :

La Ville intègre dans le cadre des travaux du CREM fin 2019 l'installation des mâts électriques à panneaux photovoltaïques.



La production d'énergie solaire, par la pose d'installations photovoltaïques, est un objectif identifié pour l'année 2020. La modernisation de nos installations techniques devra être poursuivie jusqu'en 2021 pour optimisation de nos consommations énergétiques et diminuer notre empreinte carbone.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Aubagne a délivré, par l'intermédiaire de son CCAS, aux ménages modestes repérés par ses soins, les kits d'économie d'énergie et a instruit les demandes de packs Éco LED pour les publics qu'il accompagnait et ce depuis 3 ans.

Le CCAS d'Aubagne a signé avec ENGIE une convention de partenariat qui se traduit par des formations,

sensibilisation de travailleurs sociaux dans la lutte contre la précarité énergétique en proposant aux foyers des informations ainsi qu'un accompagnement avec les services solidarités d'ENGIE.

La convention est départementale, elle est proposée aux CCAS adhérents de l'union départementale 13 des CCAS.

En outre, certaines entreprises mettent en œuvre plusieurs initiatives en faveur de la réduction des impacts environnementaux, comme le projet « SOLILOCC » de l'association du Parc de Napollon lauréate de l'Appel à projet intitulé « Écologie Industrielle et Territoriale » en septembre 2016.

La commune vient d'engager la procédure de construction d'un Pôle Éducatif dont l'opération sera conduite de manière transversale répondant ainsi aux enjeux de développement durable tant à l'échelle du projet urbain dans le quartier avec une programmation d'équipement de proximité adaptée, que dans les prescriptions de la construction afin de garantir la maîtrise des ressources en eau et en énergie et optimiser le fonctionnement quotidien ces futurs équipements.

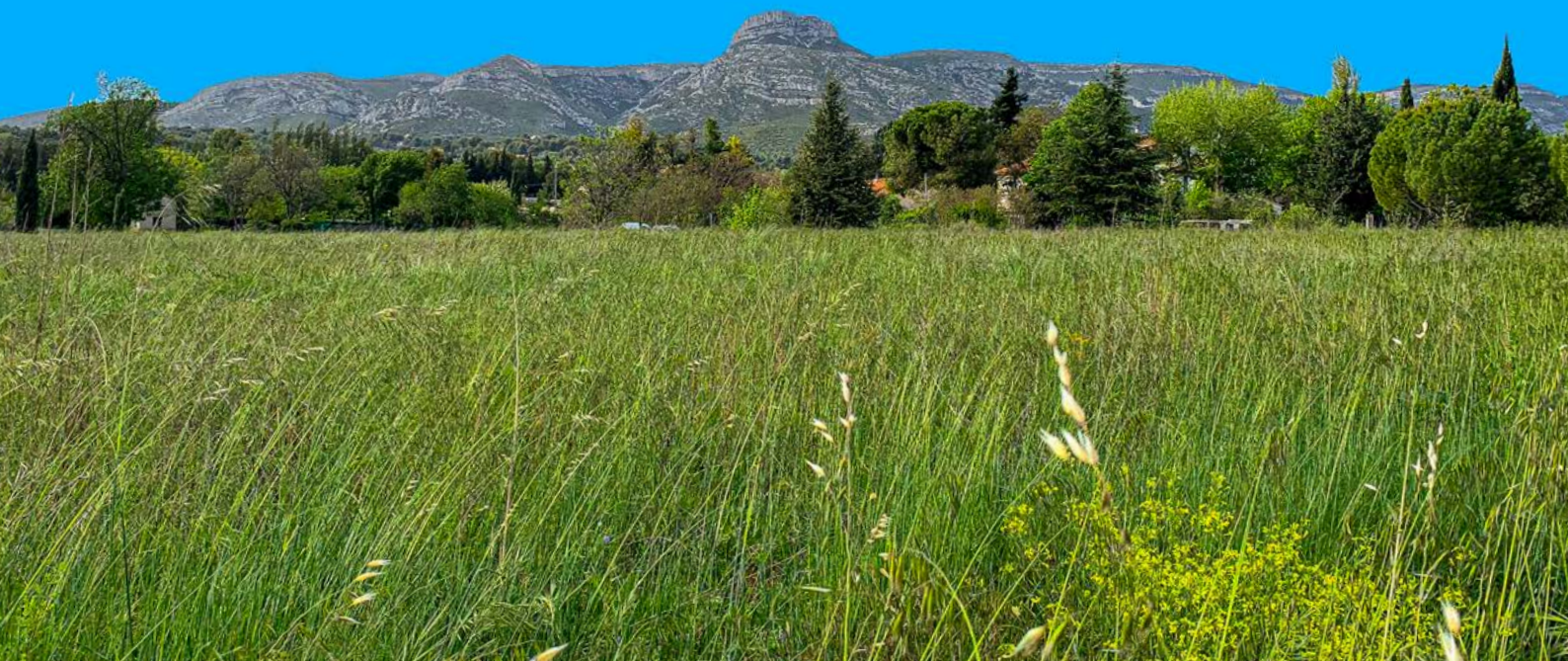
La commune entend poursuivre les actions initiées depuis 2016 dans le prolongement de la mise en œuvre PLU, en renforçant certaines dispositions réglementaires comme par exemple, protéger les cœurs d'îlots urbains pour leur fonction de régulateur thermique ou encore, en complétant le document par un guide de bonnes pratiques en matière d'aménagement et de construction.

ISOLATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET ÉCOLES

Particulièrement en 2019, ont été réalisés des travaux sur les faux-plafonds, éclairages LED, isolation phonique, menuiseries des écoles maternelles et élémentaires Paul Éluard, Chaulan et l'école élémentaire Antide Boyer.

Un contrat de maintenance des installations de chauffage a été conclu en 2015 pour une durée minimale de 5 ans avec pour principal objectif le remplacement d'anciennes chaudières notamment dans les écoles.

UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ POUR UNE MEILLEURE SANTÉ



LA VILLE MÈNE PLUSIEURS DÉMARCHES STRUCTURANTES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE LOCALE RESPONSABLE

La Collectivité engage aux côtés des producteurs agricoles, une agriculture de proximité en les valorisant et les soutenant dans la commercialisation sur le domaine public :

L'espace producteurs regroupe une quinzaine d'agriculteurs qui assurent en direct la vente de leurs produits issus d'exploitations à taille humaine. La moitié d'entre eux fait partie des 22 producteurs de la marque « Les Jardins du Pays d'Aubagne ».

Leurs bonnes pratiques agricoles contribuent à préserver des terres et l'environnement tout en favorisant la qualité et la saveur des produits (fruits, légumes, miel, plantes aromatiques ou comestibles, viande ovine, ou safran...).

De nombreuses actions ont été mises en place :

la reconduction de la convention de partenariat « Espace Producteurs marché d'Aubagne », partenariat affirmé avec l'Association Départementale pour l'Emploi Agricole et Rural des Bouches du Rhône (ADEAR13), le Comité d'Études Techniques Agricoles du Pays d'Aubagne (CETA), la Métropole Aix-Marseille-Provence / CT4.

le soutien apporté par le biais de la subvention annuelle accordée au Comité d'Études Techniques Agricoles du Pays d'Aubagne (CETA), association composée d'une soixantaine d'agriculteurs adhérents qui bénéficient de recommandations techniques et d'un accompagnement individuel.

la signature d'une charte de soutien à l'économie de proximité avec la CMAR PACA depuis 2017 visant notamment la promotion auprès des consommateurs des savoirs faire artisanaux au travers du label « Consommez local, consommez artisanal ».



UNE PRODUCTION AGRICOLE LOCALE RESPONSABLE

Sur la base d'un travail de repérage conduit en 2013, les zones agricoles inscrites au document d'urbanisme représentent 865 hectares.

Le centre-ville de la commune accueille 4 fois par semaine, un marché forain où un Espace Producteurs a été mis en place pour favoriser les circuits courts et la production locale.

DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ ET DES PRODUITS DE QUALITÉ

La Ville d'Aubagne développe les circuits courts de proximité et les produits de qualité. Pour atteindre cet objectif, elle a mis en place plusieurs outils :

Organisation et gestion collaborative du marché alimentaire d'Aubagne les week-ends sur l'Espace dédié aux Producteurs.

Animation bi-annuelle et animation régulière sur stand (présentation, dégustation) des produits de saison sur l'Espace Producteurs situé sur le Cours Voltaire.

Accompagnement du CETA sur le projet de Magasin Producteur, point de vente « Chez les producteurs » sur territoire aubagnais.

Délégation de Service Public de Restauration collective (couvrant les scolaires, les crèches, la Résidence pour Personnes Âgées et la restauration adulte) impliquant des critères stricts en matière de développement durable, de circuits courts, de produits locaux et de qualité des matières premières. En effet, les produits livrés sont issus des départements : 04, 05, 06, 13, 30 84.



PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DURABLE

La Ville d'Aubagne participe au Projet Alimentaire Territorial à l'initiative de la Métropole et s'inscrit dans la dynamique du projet spécifique relatif aux restaurants scolaires.

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la Ville d'Aubagne a une gestion déléguée de sa restauration collective. Elle a défini des critères stricts d'exigence en matière de développement durable dans son cahier des charges pour sa délégation de service public :

- | Qualité et proximité des matières premières,
- | Produits livrés issus des départements 04, 05, 06, 13, 83 et 84.
- | Priorité aux circuits courts et produits locaux,
- | 40% de BIO depuis le 1^{er} septembre 2019,
- | Création d'une légumerie,
- | Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- | Valorisation des déchets organiques.

La Ville est attentive à la structure des repas fabriqués :

- | Viandes 100% fraîches et françaises, veau BIO ou LBR et volaille LBR,
- | Poissons issus de la pêche durable, label MSC,
- | Application de la loi EGALIM dès la rentrée de septembre 2019 pour la partie menu (4 repas végétariens par mois),
- | Crudités 100% fraîches,
- | Fromage 80% à la coupe (limite les emballages plastiques et donc le volume de déchets),
- | Une pâtisserie maison par mois (maîtrise de la quantité de sucre et de la qualité des matières premières),
- | 20% de produits BIO dans les 3 premières années du contrat et puis 40% depuis le 1^{er} septembre 2019,
- | Produits sans OGM.

LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Si la thématique du développement durable est prise en compte dans le cahier des charges de la Délégation de Service Public de la restauration, cette avancée s'inscrit dans une démarche globale progressive de « Bio Durable », notamment dans le domaine de l'environnement des restaurants scolaires en utilisant des matériaux, des mobiliers, des contenants de service favorables à l'hygiène, la santé et au bien-être des convives.



Ainsi, la Ville a réalisé un programme de modernisation de ses restaurants scolaires depuis 2017.

À ce jour, tous les restaurants scolaires de la collectivité ont fait l'objet de travaux :

Isolation phonique, mise en place d'éclairages naturels et à LED, équipement de mobilier adapté et répondant aux normes environnementale, mise en place du tri des déchets dans les restaurants scolaires élémentaires (en lien avec la mise en place des selfs). Cette démarche de tri par les enfants a été accompagnée dans le cadre d'ateliers Philo.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :

La Ville s'inscrit dans une démarche de développement durable dans le cadre de la loi EGALIM.

Différentes actions sont déjà entreprises telles que la fin du plastique pour les consommables (bouteilles d'eau, pailles, couverts jetables, verres...). Le prestataire de restauration a pour objectif le remplacement des contenants de cuisine en plastique par un contenant en matériaux écologiques.

LE SPORT SANTÉ

La Ville a été labellisée « Ville active et sportive » en 2018. Il a été particulièrement mis en avant ses actions en matière de sport santé.

Le Sport Santé est une priorité. L'amélioration de la santé des personnes en situation de surpoids, atteintes de maladie chroniques ou des personnes handicapés est un objectif de la Ville partagé avec l'Office Municipal des Sports.

Pour ce faire, elle charge l'Office Municipal des Sports de recenser les associations susceptibles d'accueillir les personnes atteintes de maladie chroniques dans leur club. Un emploi de coordination a été créé afin de faire le lien entre ces associations et le versant médical par le biais du Centre de Médecine du Sport (association sous contrat d'objectif avec la municipalité).

Les usagers se présentant dans ce dispositif sont conseillés, soutenus et orientés vers des activités personnalisées proposées en fonction de leurs désirs de pratique.

Baptisée « tremplin sport », cette action programme la promotion et le développement d'une offre adaptée d'activités physiques et sportives considérées à présent comme faisant véritablement partie du traitement de la maladie.

Au-delà d'une reprise progressive d'une activité physique des personnes qui se sont, pour une raison ou une autre, éloignées de toute pratique, ce sont de grands bénéficiaires qui s'associent à cette action tels que le maintien de l'autonomie, la baisse de la médication, l'intégration sociale et la qualité de vie.

Afin d'offrir une offre adaptée, le centre provençal de Médecine du sport forme les éducateurs sportifs des associations par le biais de son contrat d'objectif qui le lie à la Ville d'Aubagne.

Ainsi, l'activité poids de forme est une activité spécifique de l'école municipale des sports. Elle part d'une étude aubagnaise sur l'accroissement de la surcharge pondérale et de l'obésité chez les enfants. De cette étude a découlé de multiples constats tels que le besoin d'un diagnostic local de santé, l'absence d'une prise en charge organisée du surpoids et de l'obésité sur le territoire et un dépistage qui reste souvent sans



conséquence. Les professionnels s'interrogent sur les moyens d'impliquer les parents dans l'amélioration de l'équilibre alimentaire de leurs enfants et sur la manière d'inciter les jeunes en surpoids ou obèses à pratiquer une activité physique.

La création de ce dispositif découle d'une volonté commune entre la Ville, adhérente depuis 2010 à la charte « Villes Actives PNNS », et les professionnels : le Collectif Nutrition Santé et le service de santé scolaire de l'Éducation Nationale mènent des actions de prévention, d'éducation nutritionnelle et de dépistage.

Dans cette optique, le projet poids de forme a été porté par le service des sports avec la mise en place d'activités physiques adaptées aux problématiques des troubles alimentaires. Ainsi, la Ville d'Aubagne a mis à disposition des éducateurs sportifs et a travaillé en étroite collaboration avec le Centre Provençal de Médecine du Sport (signature d'un contrat d'objectif).

Le programme s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans les mercredis et alterne les activités sportives, les activités diététiques et un accompagnement psychologique.

De même, l'action sport - santé propose l'accès à un panel d'activités physiques et sportives adapté à la personne en situation de maladie chronique, telles le diabète de type 1 et 2, l'obésité, les cancers en état de rémission, les maladies cardio-vasculaires et les maladies liées au vieillissement.

Depuis 2016, et avec l'implication de l'Office Municipal des Sports, les associations ont été répertoriées et un plan de formation des éducateurs sportifs a été proposé par le Centre Provençal de Médecine du Sport pour les associations volontaires.

Les personnes prises en charge sont alors orientées auprès de la quinzaine d'associations répertoriées pour permettre une pratique physique adaptée.

En outre, la Journée Mondiale du Yoga : en 2018, pour la 1ère fois, la Ville d'Aubagne a accueilli un rassemblement de 400 personnes sur le stade de Lattre de Tassigny, dans le cadre de la Journée Mondiale du Yoga.



DES ACTIONS POUR LE SPORT POUR TOUTES ET TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE

En 2018, la Ville d'Aubagne a décidé de développer la pratique par tous, du sport de proximité.

Depuis le début de l'année 2018, la Ville d'Aubagne a développé les lieux de sports de proximité avec la mise en place d'une équipe dédiée de 5 animateurs et éducateurs municipaux, renforcés par les professionnels de l'Office Municipal des Sports et des associations sportives. Le fonctionnement des salles existantes a été entièrement revu et d'autres lieux ont été créés dans un objectif d'optimisation de l'usage des salles de proximité.

La volonté du dispositif est de démocratiser la pratique du sport au sein des quartiers – notamment ceux prioritaires en matière de politique de la ville – pour tous les âges, pour les publics plus éloignés comme les femmes. Le service de prévention spécialisée ainsi que des associations accompagnant les jeunes sont

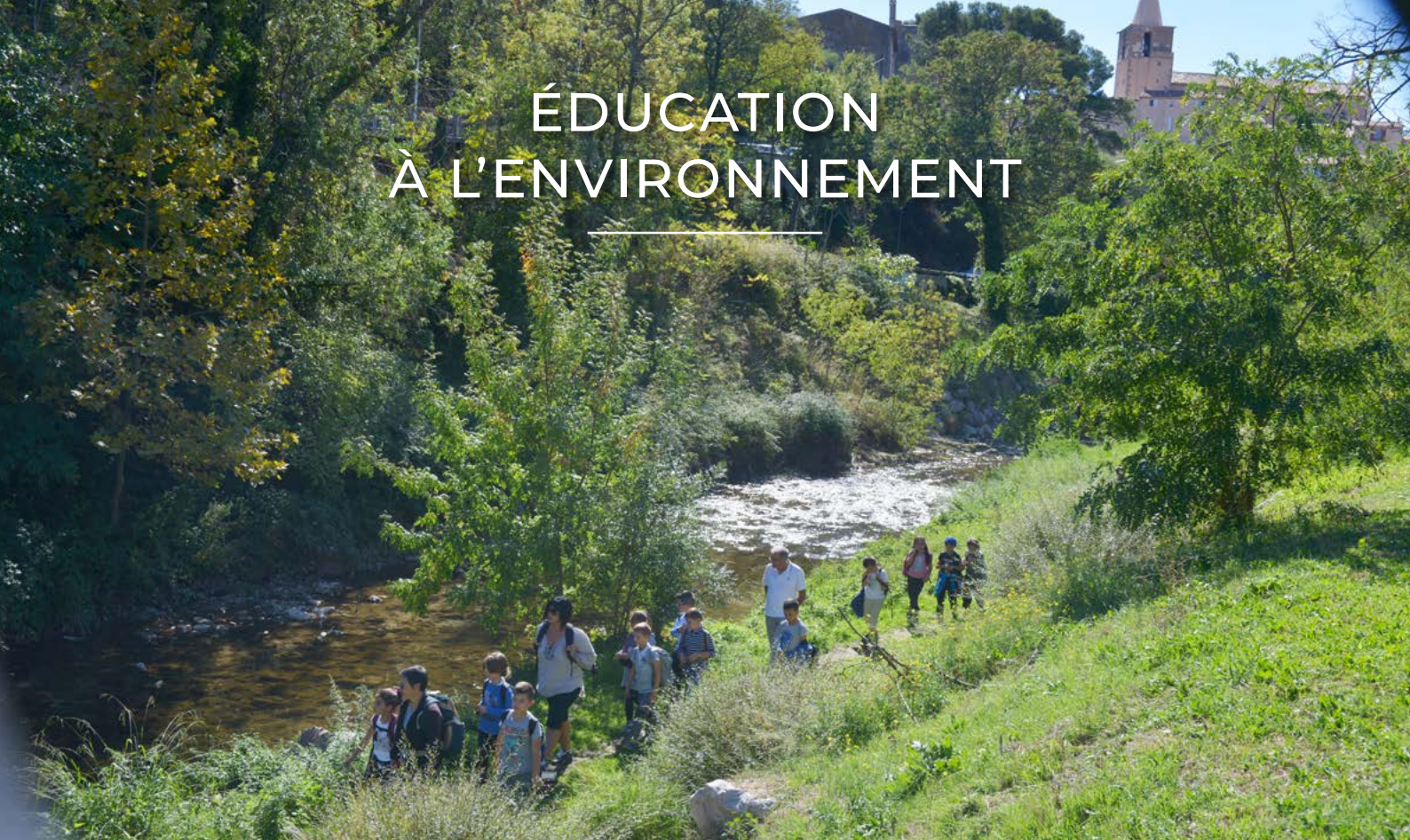


pleinement associés à cette démarche. Les seniors – le Bel Age – ont toute leur place également avec des programmes adaptés.

De plus des équipements sportifs de style agrès en libre-service ont été installés dans différents parcs ou espaces publics.



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



TOUTE ACTION EST UNE SENSIBILISATION DES PUBLICS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'opération propreté de l'Huveaune en est une illustration. Même si on ne peut que regretter le volume de déchets encore trop important dans l'Huveaune, l'édition 2019 de l'opération propreté de l'Huveaune a rencontré un réel succès eu égard son taux de participation citoyenne. De nombreux participants ont œuvré sur les 8 km de linéaire de l'Huveaune aubagnaise. Pour la 1ère année, l'intégralité du linéaire était couverte. Les collègues Lou-Garlaban et Nathalie-Sarraute ont rejoint pour la première fois l'opération dans laquelle se sont déjà investis les lycées Joliot-Curie et Gustave-Eiffel. Plusieurs classes des écoles élémentaires Antide-Boyer, du Pin Vert et de Beaudinard ont été de la partie, tout comme les enfants du Centre de Loisirs Mermoz, les éducateurs et jeunes adhérents de l'Office Municipal des Sports, les salariés du Réseau Escota, des entreprises de la ZI des Paluds et les citoyens lors du rassemble aux Amarillys.

CHIFFRES CLÉS

En 2019, **900 participants**
sur les **8 KM** de linéaires couverts
37M³ de déchets collectés

Tout particulièrement, l'environnement a été inscrit dans le Plan Éducatif de Territoire (PEDT).

Les 5 axes forts en cours de développement :

- 1 *L'excellence pour tous*
- 2 *Bien vivre ensemble*
- 3 *L'éducation sans discrimination*
- 4 *L'ouverture au monde*
- 5 *L'écologie positive*

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ :

Axe 5 du PEDT : Extrait « L'écologie positive met en exergue l'Éducation à l'Environnement qui s'inscrit naturellement comme un levier fédérateur incontournable. L'environnement, le développement durable, l'éco responsabilité et le devenir de la planète sont au cœur des préoccupations des enfants dont la parole se doit d'être prise en compte par une « Ville Amie des Enfants ».

La Ville a en outre mis en place des ateliers PHILO avec les enfants des 5 écoles pilote lors du temps de la restauration.

Les écoles maternelles et primaires ne sont pas les seules à s'investir en matière de développement durable.



DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN LYCÉE AU TOP

En juin dernier, la commission de labellisation académique « Établissement en Démarche de Développement Durable » a de nouveau attribué le niveau le plus élevé au lycée Joliot-Curie. Une reconnaissance des actions réalisées tout au long de l'année scolaire.

Au cours l'année scolaire 2018-2019, une classe de seconde s'est inscrite dans le dispositif Calypso proposé aux lycéens par la Région Sud. La problématique de l'énergie et des déchets a fait l'objet d'un échange entre les élèves de Joliot-Curie et ceux d'un lycée de Tanger. L'an prochain, un autre échange autour du développement durable est au programme avec deux lycées espagnol et roumain.





CONCLUSION

Bien que non obligatoire pour la commune, celle-ci ayant moins de 50.000 habitants, la Ville d'Aubagne a souhaité mettre en valeur l'ensemble des actions réalisées au sein de la collectivité par tous les acteurs de son territoire : personnel municipal, associations, entrepreneurs, zones d'activités, commerçants, partenaires intentionnels – Métropole, Conseil de Territoire, Région, Département, SMBVH, SPL eau des collines, Éducation nationale, mais aussi les citoyens de tous âges.

Ce rapport Développement Durable démontre que les Aubagnais sont pleinement acteurs de leur cadre de vie. La participation citoyenne aux différents événements ou celle des associations aux ateliers de l'écologie positive, l'implication du personnel municipal et des enfants dans les écoles en sont une parfaite illustration.

Ils co-construisent désormais les actions en vue d'améliorer leur environnement pour le « Bien vivre en ville ».

Cet engagement croissant de tous vient renforcer les actions de la Ville d'Aubagne.

Les actions sont multiples, les axes d'amélioration sont encore nombreux, mais le chemin est tracé.



